2022/165

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE
DE
SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :
En exercice.....15
Présents..... 11
Votants..... 15
Absents.....0

Date de la convocation : 26/09/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX
Le 30 septembre à 20 h 30
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Madame TENDIL Lysiane, Maire**

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, TENDIL Lysiane, VIALA Régine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, PIDOUX Bruno, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIDAL Claude VIDAL Didier.
PROCURATIONS : Madame JUANABERRIA Anne-Marie a donné procuration à Madame VIALA Régine, Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude, Monsieur MARTIN Jean-Philippe donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien et Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Madame COBO Rolande.
SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Luc DRIGOUT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N°9
DELIBERATION N° 13
BUDGET COMMUNE 2022
VERSEMENT DE SUBVENTIONS
VERS LES BUDGETS ANNEXES DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'EAU

Vu l'article L2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à verser une première subvention de 25 000 € du budget communal vers le budget de l'assainissement et une deuxième subvention de 10 000 € du budget communal vers le budget de l'eau.
Elle précise qu'il ne s'agit pas de subventions exceptionnelles. Ces dépenses sont considérées comme une charge de gestion courante qui seront imputées sur le budget communal au compte 657364 (subventions de fonctionnement versées aux établissements et services rattachés à caractère industriel et commercial).
Pour les budgets de l'assainissement et de l'eau, ces subventions seront enregistrées sur le compte de recettes 74 (subventions d'exploitation) selon la nomenclature M49.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,
Décide à 2 voix pour, 13 voix contre

- **DE NE PAS AUTORISER** Madame le Maire à verser une subvention de 25 000 € sur le budget de l'assainissement et une subvention de 10 000 € sur le budget de l'eau.

Fait et délibéré à Saint-Jean-du-Bruel, le 30 septembre 2022
Extrait certifié conforme,
Le Maire
Lysiane TENDIL
Acte dématérialisé

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet :

- D'un recours gracieux auprès des services de la Mairie de Saint Jean du Bruel.
- D'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP7007, 31068 Toulouse Cedex 7 par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : http://www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
012-211202312-20220930-20223009_13-DE
Reçu le 06/10/2022